

Résidence d'un artiste plasticien de Loire-Atlantique à la Casa de Velázquez



3 mois, de mi-septembre à mi-décembre 2018

Dans le cadre du partenariat unissant le Département de Loire-Atlantique et l'Académie de France à Madrid, et afin d'étendre les liens tissés autour de l'exposition annuelle des *Artistes de la Casa de Velázquez*, les deux institutions s'associent pour proposer à un artiste habitant en Loire-Atlantique une résidence de 3 mois à Madrid.

En cohérence avec les politiques de soutien à la création et à la diffusion en arts plastiques, cette résidence entre en résonance avec l'attention portée par le Département à la professionnalisation des artistes.

1) LES CONDITIONS

a) L'âge

Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans.

b) La nationalité

Les candidats doivent **parler français, sans critère de nationalité.**

c) Le profil du candidat

La sélection s'adresse à des artistes plasticiens, jeunes diplômés et/ou artiste émergent, qui souhaitent développer un travail de création artistique en Espagne (région madrilène).

Ils doivent avoir fait des études supérieures artistiques sanctionnées par un diplôme ou s'être distingués par des travaux soumis à l'appréciation du comité de sélection, laquelle procède à l'examen d'un choix de leurs œuvres.

d) Le projet

Le projet devra avoir un lien avec l'Espagne. L'artiste doit y faire ressortir les motivations du séjour, les thèmes de recherches ainsi que la nature des travaux qu'il souhaite réaliser durant son séjour. Il doit de plus développer ses attentes et exposer comment cette résidence s'intègre dans son parcours professionnel.

e) Les candidatures collectives

Les candidatures collectives ne sont pas admises : 1 seule résidence est octroyée (chambre et prestation).

2) ÊTRE EN RESIDENCE À LA CASA DE VELAZQUEZ

a) L'hébergement

L'artiste de Loire-Atlantique résidant à la Casa sera hébergé dans une grande chambre de l'établissement. Les périodes de fermeture imposées par la Casa devront être respectées. Les enfants ne sont pas admis dans l'établissement.

L'artiste s'engage à respecter le Règlement intérieur en vigueur dans l'établissement.

Des ateliers collectifs (gravure, photographie, salle d'enregistrement...), ainsi que la bibliothèque sont mis à la disposition des artistes et autres membres de l'Académie de France à Madrid.

b) La participation aux activités

L'artiste peut participer aux activités de la Casa de Velázquez (présentations, expositions, concerts ...) lors de sa résidence. Un directeur des études artistiques accompagne le séjour des pensionnaires, assure le suivi de leurs travaux, organise les diverses expositions et manifestations.

A l'issue de sa résidence, l'artiste s'engage à participer à l'exposition des *Artistes de la Casa de Velázquez* qui se déroulera à Nantes à l'hiver 2019. En concertation avec la commissaire de l'exposition, il y présentera une œuvre, fruit de sa résidence madrilène.

c) Aspects financiers

Le Département de Loire-Atlantique prévoit une prestation pour l'artiste résident. Cette prestation comprend selon la durée de la résidence (3 mois sur place) 1500€/ mois, ainsi que 1500 € complémentaires pour aider à la production et couvrir les droits de présentation de l'œuvre lors de l'exposition des artistes de la Casa de Velázquez présentée annuellement en Loire-Atlantique. Les frais de transport des œuvres produites sur place sont inclus dans ce forfait.

3) PIÈCES À FOURNIR

Date limite : 17 mai 2018 à 18h

Tous les éléments ci-dessous devront **impérativement** être transmis par mail à vbourget@loire-atlantique.fr en format pdf :

a) Le dossier artistique

- le **projet de l'artiste** : Le projet doit être précis, ne dépassant pas 6000 caractères (espaces compris). Il doit faire ressortir les motivations du séjour, les thèmes de recherche, ainsi que la nature des travaux que le candidat souhaite réaliser durant son séjour ;
- les attentes d'une telle résidence et l'inscription dans le parcours professionnel (1500 signes maxi) ;
- un porte-folio comportant un minimum de 5 oeuvres avec un court texte de présentation pour chacun,
- un curriculum vitae détaillé, comportant le parcours artistique, les diplômes obtenus et le cas échéant, les prix, publications, bourses, résidences (3 pages max. format A4 vertical) ;

b) Pièces administratives

- Copie scannée recto-verso d'un document d'identité en cours de validité (un titre de séjour sera demandé aux candidats non citoyens de l'Union Européenne et de l'espace économique européen et la Suisse) ;
- Copie du dernier diplôme obtenu ;
- Justificatif de domicile.

c) Pièces pouvant être transmises physiquement

Les artistes pourront, s'ils le souhaitent, déposer des publications relatives à leur travail au secrétariat de la direction de la Culture au 5 rue d'Argentré, à Nantes ou envoyer par courrier postal à l'attention de Virginie Bourget, chargée des projets d'art contemporain, Direction culture, Service action culturelle et patrimoine, Département de Loire-Atlantique, 3 quai Ceineray, BP 94 109, 44041 Nantes Cedex 1. Sur demande expresse, ces documents leurs seront retournés.

4) LA SÉLECTION

a) Présélection des dossiers par la commission

A l'aune des dossiers déposés, le comité de sélection constitué du Département et de la directrice artistique de la Casa de Velázquez présélectionnera 3 artistes qui pourront être auditionnés.

Les artistes seront prévenus dans la semaine suivant cette commission qui aura lieu début juin.

b) Auditions des candidats présélectionnés

3 candidats seront invités pour être auditionnés. Les candidats présélectionnés défendront leur candidature à Nantes fin juin/ début juillet (date précisée ultérieurement).

Les entretiens seront d'une durée de 20 minutes pour chaque candidat (présentation et échange). Les candidats auditionnés devront se rendre **physiquement** à l'audition le jour indiqué.

Les artistes seront prévenus dans la semaine suivant les auditions.